

SANTÉ

NOUVEAU ! UNE CABINE DE TÉLÉCONSULTATION À SAINT-PAUL-DE-VARAX

Pour faciliter l'accès aux soins des habitants et leur permettre d'obtenir un rendez-vous médical rapidement, le Département de l'Ain, la Préfecture et la commune de Saint-Paul-de-Varax mettent à la disposition des Aindinois une cabine de télémedecine située à la Maison médicale (derrière la pharmacie), 346 rue de la Dombes, à Saint-Paul-de-Varax. En lien direct avec un médecin qui prend le temps d'échanger avec le patient, et grâce aux différents instruments médicaux et capteurs, elle permet d'établir un diagnostic médical et donne lieu, si besoin, à une ordonnance.



DES CABINES DE TÉLÉCONSULTATION UNE PREMIÈRE EN FRANCE !

Avec 6,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 8,9 au niveau national, la situation de la démographie médicale dans l'Ain est préoccupante. Le Département a donc fait de ce dossier une priorité. Début 2020, suite à la concertation menée avec l'ensemble des acteurs de la santé (Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseil départemental de l'Ordre des médecins et de nombreux praticiens), il a engagé un plan d'actions volontariste pour tenter d'apporter des solutions à ces problématiques. Parmi ces actions, le Département a fait le choix de déployer des cabines de téléconsultation connectées, un dispositif médical équipé d'instruments de mesure qui donne accès à une consultation clinique, dans des conditions similaires à celle d'un cabinet médical. L'Ain a été le premier département à proposer à ses habitants cette solution innovante. Le Département possède actuellement 6 cabines de téléconsultation sur le territoire, dont celle de Saint-Paul-de-Varax pour le territoire de la Dombes.

La Consult Station®* est équipée d'instruments connectés (tensiomètre, thermomètre, oxymètre, dermatoscope, otoscope, stéthoscope, balance et toise, électrocardiogramme, audiogramme, tests visuels) qui permettent au médecin téléconsultant d'établir un diagnostic basé sur la prise de mesures.

La cabine est dotée d'un système vidéo et audio et d'une imprimante, pour permettre au patient de récupérer un bulletin comportant les mesures effectuées grâce aux instruments et, le cas échéant, une ordonnance.

Le patient peut accéder au compte-rendu de sa consultation sur son espace personnel. Toutes les données de santé sont strictement confidentielles. Seul le patient y a accès ainsi que le médecin uniquement pendant la consultation. Les données de santé du patient sont stockées chez un hébergeur de données agréé par le Ministère des solidarités et de la santé.

* La Consult Station® est un Dispositif Médical de Classe IIa, produit réglementé qui porte à ce titre le marquage CE. Toutes les données de santé sont strictement confidentielles. Seul le patient y a accès ainsi que le médecin uniquement pendant la consultation.



Pendant la téléconsultation

- Sur place, un référent cabine vous accueille. La téléconsultation est ensuite réalisée entre vous et le médecin uniquement.
- La cabine de téléconsultation est un dispositif médical équipé d'instruments et de capteurs qui permettent de réaliser l'examen clinique. Pendant la consultation, le médecin téléconsultant vous guide dans la manipulation des instruments et échange avec vous afin d'établir un diagnostic.
- À la fin de la téléconsultation, vous récupérez le compte rendu du médecin, le résumé des prises de mesures et le cas échéant votre ordonnance, imprimés directement dans la cabine.
- À chaque passage, la cabine est désinfectée par le référent, selon un protocole d'hygiène strict.



Prendre rendez-vous

- **Via le site internet :** www.jetrouveunmedecin.fr
Créer un compte sur www.jetrouveunmedecin.fr
Une empreinte de carte bancaire vous sera demandée pour valider le rendez-vous (Le tarif est identique à une consultation classique chez le médecin. Vous ne serez débité qu'après la consultation.) La téléconsultation est prise en charge par l'Assurance Maladie et votre mutuelle.
- **Besoin d'aide pour créer votre compte en ligne?**
Appelez le **01 70 81 49 46** (appel non surtaxé)
- **Les rendez-vous ne peuvent pas être pris plus de 72 h à l'avance**
- **Consultations :**
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
9h - 12h et 15h -18h
Un samedi sur deux : 9h-12h
- **Ouvert à tous**, quelque soit votre lieu d'habitation
- **Âge minimum :** 14 ans, accompagné d'un représentant légal

EN CHIFFRES

Le Département de l'Ain finance l'investissement (105 000€ TTC).

La ville de Saint-Paul-de-Varax prend en charge : les coûts liés aux référents de la cabine • la mise à disposition du local • les consommables, abonnement internet, assurance.

L'Etat a attribué au Département une dotation de solidarité à l'investissement des départements (DSID), à hauteur de 80% des investissements réalisés, pour l'acquisition de 4 cabines.

« 15 % des Aindinois n'ont pas de médecin traitant. La téléconsultation est une réponse efficace pour une meilleure accessibilité aux soins. Afin de renforcer cette offre, l'acquisition des cabines de téléconsultation a été financée par l'État à hauteur de 312 000 euros. Depuis l'installation de la première cabine en 2020, le maillage du territoire se poursuit. La cabine de Saint-Paul-de-Varax est ainsi la 6^e du département. Je me félicite de notre engagement collectif au service de la santé des Aindinois !

Chantal Mauchet
Préfète de l'Ain

« Dans l'Ain, la situation de la démographie médicale est préoccupante. C'est pourquoi nous en avons fait l'une de nos priorités. Je me réjouis de l'ouverture de cette cabine de téléconsultation à Saint-Paul-Varax qui constitue une alternative à court terme pour permettre aux habitants d'accéder aux soins rapidement. Parce que les cabines de télémédecine n'ont pas pour objectif de remplacer les médecins, nous avons mis en place un vaste plan d'actions afin de faire évoluer favorablement l'offre de soins sur notre territoire.

Jean Deguerry
Président du Département de l'Ain

« Je suis très fier du travail mené par mon adjointe à la santé Blandine Desbos, d'autant que le départ du dernier médecin de la commune en juin 2022 a précipité notre action et celle du Département qui nous accompagne. L'installation de cette cabine de télémédecine n'est pas un aboutissement, et la recherche de médecins continuera, mais nous devons préserver un service de proximité, même au-delà de nos compétences.

Cédric Mancini
Maire de Saint-Paul-de-Varax

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand • 04 74 32 33 44 • celine.moyne-bressand@ain.fr